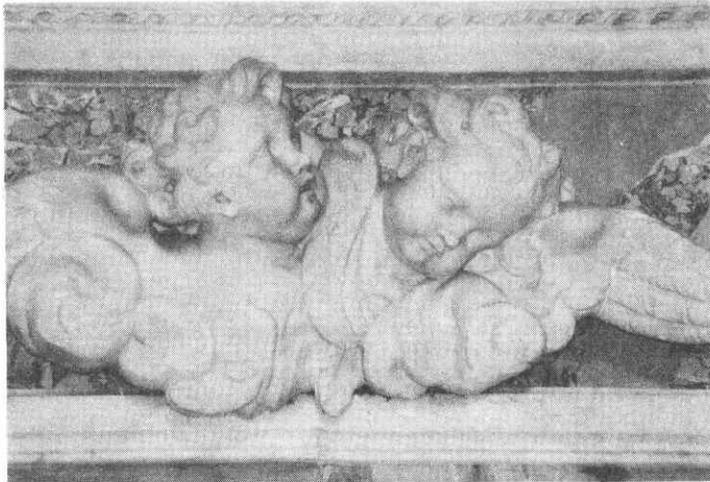


Reynaud Levieux, *Le christ aux anges*, vers 1651 (Musée de Villeneuve-lès-Avignon)
Quand les hommes l'ont abandonné, seuls les anges ont veillé autour du divin cadavre.



Chartreuse de Valbonne, abside de l'église, 1770-1780
A l'instar des anges, veiller et chanter la gloire de Dieu afin de ne pas s'assoupir.

LA CONSECRATION DES MONIALES CARTUSIENNES

D'APRES UN PONTIFICAL ROMAIN CONSERVE A AVIGNON

(Bibl. mun. 205)

Daniel LE BLEVEC

La bibliothèque municipale d'Avignon conserve, sous la cote *ms 205*, un manuscrit de la fin du XVII^e siècle, ou plus vraisemblablement du début du XVIII^e siècle, contenant un extrait du pontifical romain concernant la bénédiction et la consécration des moniales cartusiennes. Cet ouvrage a été présenté au public lors de l'exposition qui s'est tenue au musée de Villeneuve-lès-Avignon en septembre 1988, à l'occasion du X^e colloque international d'histoire et de spiritualité cartusienne. Il se présente sous la forme d'un volume relié en basane, contenant 30 feuilles de papier, soit 60 pages, de format 472 sur 345 millimètres. Le texte n'occupe que les 55 premières pages. Il a été composé au pochoir avec beaucoup de soin et se développe sur deux colonnes¹. Plusieurs pièces de chant sont notées sur quatre lignes rouges. Outre quelques bandeaux et des lettres ornées, la décoration comprend essentiellement douze dessins à la plume et au lavis, le premier à pleine page, les autres à demi-page².

La rareté des documents liturgiques consacrés aux moniales, la particularité du rite de consécration des cartusiennes, s'ajoutant à la richesse

¹ L'abbé Lefebvre explique ainsi la technique utilisée : "Dans certains monastères, on employait [pour la confection des livres] des patrons, découpés dans des lames de cuivre, pour les lettres capitales. Plus tard, on se servit du même moyen pour les lettres minuscules et on parvint à composer de la sorte des livres entiers, principalement des livres de plain-chant." (F.-A. LEFEBVRE, *Saint Bruno et l'ordre des chartreux*, tome I, Paris, 1883, p. 467).

² Voir la description codicologique dans V. LEROQUAIS, *Les pontificaux manuscrits*, I, Paris, 1937, p. 67-68.

iconographique du manuscrit d'Avignon, font tout l'intérêt de ce dernier et expliquent notre souci de le faire connaître aux spécialistes de l'histoire de l'ordre des chartreux, comme à ceux de la liturgie monastique.

I. LE RITUEL DE LA CONSECRATION DES MONIALES

La consécration des vierges est, on le sait, un rite fort ancien qui remonte aux premiers temps du christianisme. Nous ne nous attarderons pas outre mesure sur son histoire, qui a fait l'objet de la thèse de théologie de René Metz, à laquelle nous renvoyons³. Le rituel reproduit dans le manuscrit que nous étudions est celui du pontifical romain d'Urbain VIII de 1645, qui reprend en réalité l'édition de 1595 ordonnée par Clément VIII. La tradition du texte, longuement étudiée par René Metz, a surtout été caractérisée par l'influence du célèbre canoniste et liturgiste du XIII^e siècle, Guillaume Durand, évêque de Mende: dans les années 1292-1295, celui-ci élaborait un pontifical appelé à devenir le livre officiel de l'Eglise romaine en matière liturgique. Concernant l'ordo de la consécration des vierges, il reprenait en particulier la notion du mariage mystique de la vierge avec l'Epoux céleste et faisait de nets rapprochements entre la consécration virginale et l'ordination des clercs. Il organisait la cérémonie dans ses moindres détails, donnant à l'évêque qui la présidait le rôle du consécrateur veillant surtout au respect des exigences canoniques dans le déroulement de la cérémonie.

Le pontifical de Guillaume Durand fut imprimé à Rome en 1485, puis réimprimé à diverses reprises à la fin du XV^e et au cours du XVI^e siècle, chaque édition n'apportant que des variantes de détail.

L'usage de conférer aux moniales de l'ordre des chartreux, à l'occasion de leur consécration, l'étole et le manipule pose quant à lui un difficile problème de tradition liturgique sur lequel se sont penchés depuis longtemps de nombreux historiens. La thèse traditionnelle fait remonter cet usage aux diaconesses de

³ René METZ, *La consécration des vierges dans l'Eglise romaine. Etude d'histoire de la liturgie*, Paris, 1954. Cf. également le compte rendu de J. GAUDEMET dans la *Revue d'histoire de droit français et étranger*, 1955, p. 298-302.

l'Eglise des premiers temps. Les cartusiennes auraient été les seules à l'avoir conservé grâce à la première maison rattachée à l'ordre, Prébayon. Cette dernière en aurait elle-même hérité du célèbre monastère mérovingien Sainte-Croix de Poitiers, qui suivait la Règle de saint Césaire d'Arles⁴.

Il n'est plus possible, aujourd'hui, de soutenir cette thèse, fondée sur un postulat erroné: celui de l'immutabilité des rites dans l'ordre cartusien. Dom Augustin Devaux a montré l'existence de traditions divergentes au sein de l'ordre et la particularité, en ce domaine, des deux maisons "nordiques" de la branche féminine, Gosnay et Bruges. L'usage de conférer aux cartusiennes les insignes diaconaux est issu, en réalité, de traditions locales de l'ancien diocèse de Tournai, étrangères à l'origine à l'ordre des chartreux puisque provenant d'abbayes de religieuses bénédictines de cette région, transmises à la dernière maison de moniales fondée dans l'ordre, Sainte-Anne de Bruges, et auxquelles voulut ensuite se conformer la chartreuse de Gosnay⁵. La tradition manuscrite confirme cette analyse: tous les manuscrits médiévaux contenant le rituel cartusien proviennent de Gosnay et de Bruges. En revanche, le pontifical de Bertaud⁶, du début du XIII^e siècle, ne mentionne aucune cérémonie diaconale. En réalité, il faudra attendre 1689 pour que les moniales des maisons du Dauphiné et de Savoie - qui recevaient jusque-là la consécration selon le rite ordinaire, sans la remise des insignes de diaconesses - obtiennent de pouvoir s'aligner sur le rituel observé dans les maisons d'Artois-Flandres⁷.

⁴ L'opinion commune est qu'après la suppression des diaconesses par le deuxième concile d'Orléans en 583, sainte Radegonde aurait obtenu pour elle-même et pour le monastère d'Arles le privilège de recevoir le manipule et l'étole, en même temps que le voile et l'anneau. Sa nièce Germilie, fondant Prébayon en 611, aurait conservé ce privilège (cf. M. de FONTETTE dans *Les religieuses à l'âge classique du droit canon*, Paris, 1967, p. 88, et *Dictionnaire de droit canonique*, t. 3, col. 631). Les travaux de Dom Augustin DEVAUX (*Premier chapitre de l'histoire des moniales chartreuses*, Sélignac, 1969, dactyl.) et ceux de Mgr MARTIMORT (*Les diaconesses. Essai historique*, Rome, 1982) ont ruiné cette thèse. Nous remercions Dom Devaux pour les précieux renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer à ce sujet.

⁵ Dom A. DEVAUX, *op. cit.* p. 25.

⁶ Bibl. mun. Grenoble, ms 324.

⁷ Cette extension du rite ne fut obtenue qu'après une longue procédure mise en œuvre en cour de Rome par le R.P. Dom Innocent Le Masson (Cf. Dom A. DEVAUX, *op. cit.* p. 24-25). La mention figure en marge de la "dissertation historique" du manuscrit d'Avignon, p. 51: "Nos infrascriptus frater Innocentius, humilis prior Carthus., minister generalis totius ordinis, attestatur omnibus quorum intererit ab immemorabilis aeo illustrissimos dominos episcopos imposuisse monialibus Carthus. nostrarum Brugensis et Gosnaii ipso consecrationis die manipulum in brachio dextro et stolam cum ceremoniis expressis in ritualibus antiquis dictarum domorum quorum exemplar supra ex scriptum est, in quorum fidem presentibus subscripimus, et consuetum ordinis sigillum apponi curavimus, hac die 15^a augusti 1689."



1 La postulation de l'archiprêtre



2 La bénédiction des vêtements

Or le pontifical romain d'Avignon contient effectivement le rituel spécifique des cartusienne, puisqu'il distingue:

- d'une part la cérémonie de *benedictio et consecratio virginum* (p. 1 à 42)
- d'autre part la remise de l'étole, de la croix et du manipule, propre aux moniales de l'ordre des chartreux, insérée dans la précédente cérémonie (p. 31 à 33), *ex antiquissimo usu et consuetudine ordinis*. Ce rite fait en outre l'objet d'un développement historique qui occupe les p. 43 à 55 : *Annotatio sive dissertatio de usu antiquo conferendae stolae virginibus cartusianis*.

Le problème est donc de connaître la date précise de la confection du manuscrit d'Avignon et les motifs de sa réalisation.

Il convient, dans un premier temps, et sans entrer dans les détails d'une cérémonie longue et complexe, de décrire les temps forts que scandent, dans le manuscrit d'Avignon, onze dessins à demi-page⁸.

Sont autorisées à demander la consécration virginale les professes qui, ayant atteint l'âge de vingt-cinq ans au moins, veulent engager leur existence sur le chemin de la virginité perpétuelle.

La cérémonie peut se dérouler à différents moments de l'année liturgique: le jour de l'Epiphanie, la semaine pascale, le jour de la nativité des Apôtres, ou encore un dimanche. Elle prend place au cours de la célébration de la messe, entre l'épître et l'évangile, après le chant du graduel. L'évêque, qui préside la célébration, s'assied sur le siège appelé *faldistorium*, placé devant l'autel. L'archiprêtre se rend alors auprès des vierges, qui viennent d'entrer dans l'église, en chantant l'antienne: "Vierges sages, préparez vos lampes, voici venir l'Époux, sortez à sa rencontre" (*Prudentes virgines, aptate lampades vestras, ecce sponsus venit, exite obviam ei*). A la voix de l'archiprêtre, les vierges allument leurs cierges et se rangent deux par deux, encadrées par quelques moniales plus âgées, les *matronae seniores*, que le texte appelle *paranymphae*⁹. Un cortège s'organise à travers le sanctuaire et lorsqu'elles arrivent à la place prévue, les moniales se mettent à genoux.

⁸ Auxquels s'ajoute le dessin à pleine page ornant le premier feuillet.

⁹ En Grèce, la *παρὰνυμφος* assistait la jeune mariée. A Rome, ce rôle était tenu par la *pronuba*, chargée d'aider et de guider la mariée pendant toute la cérémonie nuptiale. En désignant par le premier terme les religieuses qui assistent les vierges, Guillaume Durand a voulu accentuer la ressemblance entre le rituel de la consécration virginale et celui du mariage, auquel il fait constamment référence (cf. METZ, p. 376-378).



3. Le chant de la Préface

26 De benedictione

Accipe velamen sacrum
quo cognoscaris mundum
contemnisse, & te
Christo Jesu veraciter, hu-
militateque toto cordis an-
nisi, sponsam perpetua-
liter subditasse, qui te ab
omni malo defendat, &
ad vitam perducat eter-
nam. R. Amen.
Ambabus velatis, amba-
bus simul genuisse, ut erant,
cantant hanc Antiphonam

meam, ut nullum præter
eum amatorem admittat

tam. t. 7
Quo facto, reducuntur a
matronis prædictis ad lo-
ca ordinis sui, ubi prius
erant; & alia dux, qua
post illas in ordine sequi-
tur, præsentantur Pontifi-
ci, coram quo simili mo-
do genua flectunt, cantant

Posuit signum in faciem

4. La remise du voile

Cette première partie de la cérémonie est clairement inspirée par la parabole des vierges sages et des vierges folles, telle que la rapporte saint Matthieu au chap. XXV: à l'annonce de l'arrivée de l'Époux, les vierges sages, avec leur lampe allumée, s'élancent à sa rencontre, le rôle de l'Époux étant naturellement tenu ici par l'évêque officiant. Mais, comme l'a bien montré René Metz, elle s'inspire également de l'ancien rite nuptial des Romains suivant lequel la fiancée était conduite en cortège, à la lumière des torches, de sa demeure jusqu'à celle de son mari. Guillaume Durand, en introduisant cette analogie, s'est peut-être aussi inspiré d'un drame liturgique contemporain, connu par ailleurs.

C'est l'archiprêtre qui sollicite pour les vierges, au nom de l'Église, la consécration. Il adresse à l'évêque une demande, dont la finale (*Domino nostro Jesu Christo summi Dei filio desponsare*) reprend l'image du mariage mystique: la consécration est bien une *desponsatio* de la moniale avec Jésus-Christ.

Après s'être assuré auprès de l'archiprêtre que les postulantes sont bien dignes de l'honneur qui va leur être fait, l'évêque reprend à son tour la même idée en déclarant qu'il les choisit pour les consacrer et les unir au Christ (*summi Dei filio desponsare*). Il les invite alors, par un triple appel, à s'avancer vers lui: *Venite filiae, audite me, timorem Domini docebo vos*: A quoi les vierges répondent: *Et nunc sequimur...* et elles viennent se disposer en demi-cercle autour de l'officiant, pour écouter une brève allocution.

Puis celui-ci s'assure qu'elles ont bien l'intention de se donner définitivement à Dieu: "Voulez-vous persévérer dans votre résolution de garder la virginité?" Elles répondent toutes ensemble: "Nous le voulons". Chacune vient alors s'agenouiller devant l'évêque et renouvelle sa promesse, mettant ses mains jointes dans celles du prélat, selon un rituel qui emprunte ici son modèle à la société féodale, puisqu'il reprend le geste du vassal rendant hommage à son suzerain en lui promettant sa fidélité.

Cet élément est également présent dans le rituel de l'ordination sacerdotale. A ce dernier est aussi emprunté le suivant: le chant des litanies, qui vient symboliser l'appel, comme témoins de ces noces mystiques, de tous les bienheureux de la cour céleste. Le texte est celui du pontifical de la curie romaine du XIII^e siècle, auquel Guillaume Durand a fait quelques additions. On notera par exemple, parmi les saints invoqués, la mention de saint Dominique et de saint François.



Esponso te Jesu Chri-

5. La remise de l'anneau

30 De benedictione

Incepta Antiphona sedet Pontifex cum mitra, & ea finita, presentantur ei à paranympis dua prima virgines, ut primis, coram eo genuflexa. Ipse autem torquent, sive coronam accipiens, imponit capitibus quilibet virginis, feriatum singulis, dicens :

Accipe coronam virginatis excellentie, ut sicut per manus nostras coronaris in terra, ita à Christo gloria, & honore coronari merearis in caelis. Per eundem Christum Dominum nostrum.

Ry. Amen.

Et mox amba simul decantant hanc Antiphonam.

In du it me De minus
cyciade auro texta &
immensis monilibus or-

6. L'imposition de la couronne

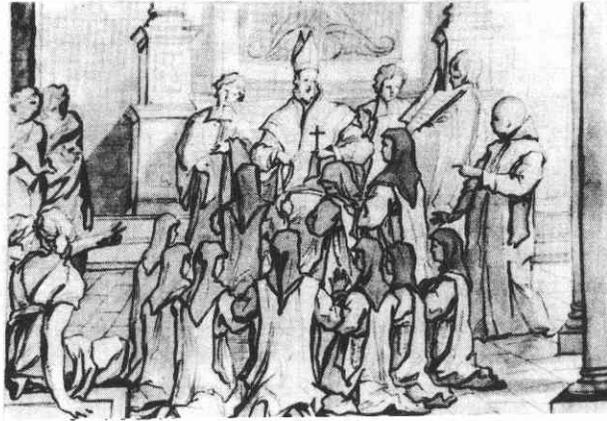
Le chant des litanies est suivi par celui du *Veni Creator*, après quoi les vierges quittent le sanctuaire pour l'étape suivante: la bénédiction des vêtements et du voile. L'évêque y procède, après avoir récité les prières requises. Il bénit également l'anneau et la couronne, insignes des vierges consacrées.

Après avoir revêtu les habits bénits, les vierges reviennent au chœur, se disposent en demi-cercle devant le célébrant et s'agenouillent pour entendre l'oraison *Respice Domine super has famulas tuas* et la préface *Castorum corporum* par lesquelles commence la consécration proprement dite.

La préface achevée, l'évêque invite les moniales à se présenter à la *velatio virginum*. Il entonne alors le répons *Veni electa mea* qui est poursuivi et achevé par le chœur. Les vierges, rangées à genoux sur deux files, chantent ensuite l'antienne *Ancilla Christi sum*. Puis l'évêque leur demande à nouveau si elles sont disposées à garder pour toujours la virginité: *Vultis persistere in sancta virginitate quam professas estis?* Elles répondent en chœur: *Volumus*.

L'imposition du voile se fait deux par deux et s'accompagne de la formule *Accipe velamen sacrum*. Les deux vierges chantent ensuite, ensemble, l'antienne *Posuit signum in faciem meam*, avant de se retirer pour laisser la place aux deux suivantes. Quand toutes ont reçu le voile, le célébrant récite une oraison.

Le même schéma se répète pour la remise de l'anneau et de la couronne: appel de l'évêque, tradition de l'insigne, antienne chantée par la vierge, prière finale du consécrateur. La remise de l'anneau est évidemment le rite dans lequel la symbolique du mariage mystique est la plus forte, accompagnée de formules ornées d'accents poétiques: ainsi le répons *Desponsari dilecta* évoque-t-il le renouveau du printemps: "Venez, l'hiver est passé, la tourterelle soupire et la vigne fleurie répand sa bonne odeur". L'érudit abbé Lefebvre interprète ainsi cette image: "[L'évêque] semble dire à la jeune fiancée: vous n'avez plus que faire dans le monde, stérile comme l'hiver; il vous faut maintenant vous retirer dans la solitude, vous consumer comme la tourterelle en des soupirs de tendresse et d'amour pour votre céleste Epoux, et



7 La tradition de l'étole et du manipule



À Uclorité omnipotē interminatiōne anathē-

8 La proclamation de l'anathème

répandre comme une vigne fleurie le doux parfum d'une vie sainte et religieuse"¹⁰.

C'est pendant la finale de la formule *Desponso te Jesu Christo* que l'anneau est passé au doigt de la moniale, lorsqu'est prononcée la formule *In nomine Patris, et filii, et Spiritus Sancti*. Lui répond l'antienne que chantent ensemble les deux vierges qui viennent de recevoir l'anneau: *Ipsi sum desponsata* ... "Je suis l'épouse de celui que servent les anges et dont le soleil et la lune admirent la beauté". Puis toutes chantent en chœur: "Le Seigneur m'a engagée à lui par son anneau et m'a décorée d'une couronne en qualité de son épouse"

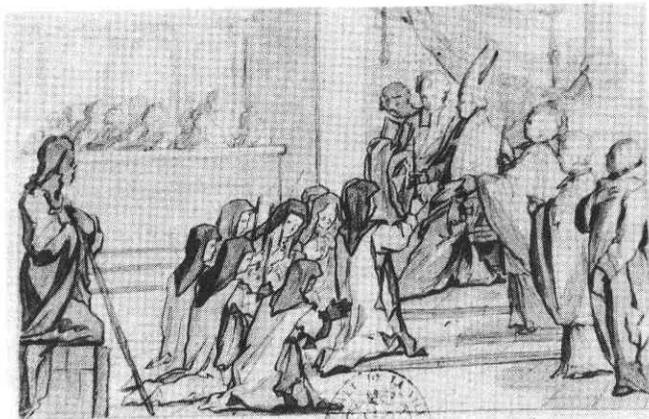
L'invitation par laquelle l'évêque appelle la vierge à se présenter à nouveau devant lui pour l'imposition de la couronne montre qu'elle est bien devenue l'épouse du Christ: *Veni sponsa Christi, accipe coronam quam tibi Dominus praeparavit in aeternum*.

C'est après la première oraison qui suit la tradition de la couronne que s'insère le rituel spécifiquement cartusien de la remise du manipule, de la croix et de l'étole. Il est ici logiquement à sa place, puisqu'il s'agit de remettre à la vierge trois insignes supplémentaires de sa consécration. Le manuscrit d'Avignon précise bien qu'il s'agit d'une singularité propre à l'ordre des chartreux: *Quae sequuntur non habentur in Pontificali Romano, adhibentur autem a Pontifice in consecratione virginum cartusianarum ex antiquissimo usu et consuetudine ordinis*. Les moniales se présentent là encore deux par deux devant l'évêque, assistées par les *matronae*. Elles s'agenouillent; le célébrant place d'abord le manipule sur le bras droit de chacune d'entre elles, puis la croix sur l'épaule droite, enfin l'étole autour du cou¹¹. Elles regagnent ensuite leur place en chantant, tandis que les deux suivantes leur succèdent. Une fois le rituel cartusien terminé, la cérémonie de consécration se poursuit en conformité avec le pontifical romain, exactement là où il avait été interrompu.

Après une assez longue prière de bénédiction, où le célébrant demande à Dieu de répandre sur les vierges son esprit "septiforme" et exhorte ces dernières à se tenir prêtes pour la venue de l'Époux divin, l'anathème est proclamé contre tous ceux qui oseraient détourner une vierge de son

¹⁰ F.-A. LEFEBVRE, *op. cit.*, p. 383.

¹¹ Les ministres sacrés portent, quant à eux, le manipule au bras gauche. L'étole est portée par les moniales comme les prêtres, tandis que les diacres la portent en écharpe de l'épaule gauche à la hanche droite.



9 L'offrande du cierge



10 La tradition du breviaire



11 L'évêque confie les vierges à la prieure

engagement. Une leçon, introduite dans l'édition de 1520 du pontifical romain, accentue la sévérité des châtiments et fait référence à cet égard à l'Ancien Testament.

La messe reprend à partir de là son cours normal. Après l'offertoire, les consacrées apportent au célébrant leur cierge allumé en guise d'offrande. On rappellera, une fois encore, la coutume de l'offrande des cierges par les mariés pendant l'offertoire de la messe de mariage.

Après la communion, à laquelle prennent part toutes les consacrées comme au "banquet des épousailles célestes", et la bénédiction finale s'accomplit un dernier rite, qui ne figurait pas dans le pontifical de Guillaume Durand, mais qui fut ajouté au XVI^e siècle pour les moniales astreintes à la récitation de l'office du chœur. Les cartusiennes étaient donc tout spécialement concernées. L'évêque les investit officiellement de cette fonction et leur remet le bréviaire, selon un rituel emprunté à l'antique bénédiction des diaconesses: celle-ci figure par exemple dans le Sacramentaire grégorien, mais elle avait disparu en bien des endroits, là où les conciles des V^e et VI^e siècles s'étaient prononcés contre l'usage de conférer aux femmes la dignité de diaconesse. La formule, reprise ici à l'intention de quelques congrégations féminines qui avaient remis en honneur ces responsabilités liturgiques, est d'ailleurs la même que celle qui est prononcée lorsque le livre des évangiles est remis au diacre: *Accipite librum, ut incipiatis horas canonicas, et legatis officium in ecclesia.*

Après le chant du *Te Deum*, les répons et l'oraison, l'évêque descend de l'autel et se rend en procession vers la porte de la clôture. Là il confie les vierges consacrées à la prieure, puis il retourne à l'autel et achève la messe par la lecture du dernier évangile.

II. LES CIRCONSTANCES DE LA COMPOSITION DU MANUSCRIT

Comment ce manuscrit est-il entré dans les collections de la bibliothèque municipale d'Avignon?

Il fait partie du lot de manuscrits achetés au libraire de Montpellier Félix Seguin et que celui-ci avait lui-même acquis de la municipalité de Villeneuve-lès-Avignon en 1854. C'est en effet à l'hôtel de ville de cette localité qu'une bonne partie de la bibliothèque de la chartreuse du Val de Bénédiction fut transférée après la Révolution lorsque la municipalité estima que l'état de délabrement des bâtiments de l'ancien monastère ne permettait plus d'assurer la sécurité des livres qui y étaient restés¹². Il s'agit donc, selon toute vraisemblance, d'un manuscrit provenant du Val de Bénédiction, c'est-à-dire de l'un des plus importants établissements de l'ordre cartusien, la principale maison professe de la province de Provence et qui fut extraordinairement embellie et décorée au XVII^e siècle.

Que l'embellissement de la chartreuse se soit accompagné de l'enrichissement de la bibliothèque par l'acquisition de nouveaux livres ou la commande de manuscrits ne fait pas de doute. Il est plus étonnant de constater la présence d'un rituel de consécration des vierges dans ce monastère d'hommes qui, apparemment, n'entretenait pas de relations particulières avec l'une ou l'autre des chartreuses de femmes alors en activité¹³. D'autant qu'en cette fin du XVII^e siècle, la Provence, berceau de la branche féminine d'un institut auquel elle avait donné des personnages aussi remarquables que Jean d'Espagne ou sainte Roseline, ne possédait plus de maisons de moniales. En effet, aussi bien Prébayon/Saint-André-de-Ramières que La Celle-Roubaud avaient été exclues de l'ordre, à la fin du Moyen Age, par décision du chapitre général; Bertaud avait disparu à son tour au début du XVII^e siècle¹⁴. Faut-il alors imaginer une volonté délibérée des pères du Val de Bénédiction - et de leur prieur en tout premier lieu - de réunir, par souci d'exhaustivité érudite, un large éventail de textes liturgiques cartusiens, le rituel de consécration des vierges venant compléter une collection de manuscrits déjà assez remarquable en ce domaine? Ce serait admettre, dans cette éventualité, que l'ouvrage dont nous parlons n'a jamais effectivement servi à une cérémonie de consécration

¹² Voir sur ce point l'étude de Françoise de FORBIN, "Les manuscrits de la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon", dans *Les Chartreux et l'art*, actes du colloque de Villeneuve-lès-Avignon édités par D. LE BLEVEC et A. GIRARD, Paris, 1989, p. 39-63. Le "catalogue Seguin" comprenant quelques ouvrages postérieurs à la Révolution, on ne peut exclure, en théorie, que l'un ou l'autre des manuscrits cartusiens mentionnés sans indication de provenance ni ex-libris soit entré dans la bibliothèque municipale de Villeneuve-lès-Avignon dans la première moitié du XIX^e siècle. Mais cette hypothèse paraît assez peu vraisemblable en ce qui concerne le ms 205.

¹³ Les cinq chartreuses féminines alors existantes sont Prémol, Mélan, Salettes, Gosnay et Bruges.

¹⁴ P. AMARGIER, R. BERTRAND, A. GIRARD et D. LE BLEVEC, *Chartreuses de Provence*, Aix, 1988, p. 46.

virginale et que la préoccupation érudite ou bibliophile l'aurait emporté sur l'intérêt pratique.

Nous préférons envisager une autre éventualité, celle d'un ouvrage réalisé par ou pour un profès de Villeneuve-lès-Avignon devenu vicaire d'une communauté de moniales et que la bibliothèque de sa maison de profession aurait ensuite récupéré en vertu des Statuts de l'ordre¹⁵. Reste alors à préciser la date de réalisation du pontifical et l'identité de son ou ses auteur(s).

L'indult de 1689 fournit un premier *terminus a quo* puisque - une fois postulée l'origine avignonnaise du manuscrit - on ne peut envisager sa confection antérieurement à l'extension du rite de Bruges-Gosnay aux trois autres maisons de moniales alors existantes. Mais le document lui-même nous fournit des éléments supplémentaires. La dissertation historique qui suit le rituel contient en effet en marge la mention de plusieurs consécration de moniales, à Prémol en 1689 et 1699, à Mélan en 1695, à Salettes en 1697, précisant même le nom des évêques consécrateurs: Mgr Le Camus, évêque de Grenoble, pour Prémol, Mgr d'Alençon, évêque de Genève, pour Mélan, Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, pour Salettes¹⁶. Ces indications repoussent donc d'une dizaine d'années le *terminus a quo*, et nous rapprochent de l'époque (1704 - 1734) où l'on ne cessa, à la chartreuse du Val de Bénédiction, de discuter et de négocier le retour dans l'ordre de la maison de Prébayon/Saint-André-de-Ramières. Dom Devaux avance à cet égard une hypothèse séduisante, fondée sur la comparaison entre les trois exemplaires conservés de cette *dissertatio*, c'est-à-dire, outre Avignon 205, le ms Grenoble 4182, copié pour la Grande Chartreuse, et le ms Lyon 861, qui aurait été copié vers 1710 pour les moniales de Prémol. Le manuscrit d'Avignon est en effet le seul à présenter quelques variantes, en particulier l'addition du mot "comitis" dans la titulature de l'archevêque de Lyon, Mgr de Saint-Georges. Cette qualification de "comte" de Lyon, pour désigner le prélat de la capitale des Gaules, traduit, de la part du scribe, une connaissance approfondie de l'histoire lyonnaise ou une attache toute particulière au diocèse de Lyon. Or, parmi les profès de la chartreuse de Villeneuve ayant vécu à cette époque, un seul religieux est dans ce cas, Dom Jean Bruyas: devenu prieur de sa maison de profession en 1716, il passa l'année suivante au priorat de Sainte-Croix-en-Jarez, au diocèse de Lyon. Déposé en 1721, il fut nommé vicaire de Salettes en 1724. Il mourut en charge

¹⁵ *Nova collectio* II, iii, 12: "Quod datur alicui Priori domorum Ordinis vel Rectori vel etiam Vicario Monialium acquiritur doni cui noscitur praesidere, nisi constret evidenter, quod... magis favore domus suae professionis conferretur".

¹⁶ P. 52.

en 1729. On peut dès lors conjecturer que le pontifical fut commandé par Dom Bruyas pour le faire servir aux consécrations des moniales de Salettes. Sa maison de profession put, comme nous l'avons vu, en prendre légitimement possession après son décès.

Le manuscrit 205 de la bibliothèque d'Avignon fut donc, selon toute vraisemblance, réalisé entre 1724 et 1729, peut-être à Villeneuve même, dont la communauté avait alors en son sein un calligraphe de talent en la personne de Dom Bernard Suzan, peut-être à la chartreuse proche de Bonpas, où existait un atelier de fabrication de livres liturgiques qui diffusait sa production, depuis au moins le XIV^e siècle, auprès des diverses maisons de l'ordre. Les liens entre Bonpas et Villeneuve-lès-Avignon étaient anciens et constants: la bibliothèque du Val de Bénédiction a possédé plusieurs manuscrits liturgiques provenant de Bonpas. Il ne serait donc pas surprenant que le manuscrit 205 ait eu la même provenance.

NOTE ANNEXE SUR LES ILLUSTRATIONS DU MANUSCRIT

Les dessins au lavis ornant le pontifical présenté ici ont été exécutés à partir d'une série de gravures dont huit cuivres sont conservés aux archives de la Grande Chartreuse, tous signés¹⁷. Il s'agit des vues suivantes:

1. La postulation de l'archiprêtre, par Louis David (p. 4)
2. La bénédiction des vêtements et du voile, par Louis David (p. 12)
3. Le chant de la préface, par Louis David (p. 16)
4. La remise du voile, par A. Gain (p. 26)
5. La remise de l'anneau, par Louis David (p. 28)
6. L'imposition de la couronne, par A. Gain (p. 30)
7. La tradition de l'étole et du manipule, par A. Gain (p. 32)
8. La remise des vierges à la prieure, par François Ertinger (p. 42).

La série est incomplète, puisque manquent les quatre gravures supplémentaires correspondant, dans le ms d'Avignon, au frontispice (p. 1), à la proclamation de l'anathème (p. 37), à l'offrande du cierge (p. 39) et à la tradition du bréviaire (p. 41). Mais la présence de ces gravures à la Grande Chartreuse milite en faveur d'une volonté

¹⁷ Renseignement communiqué par Dom Devaux.

affirmée, chez les chartreux au début du XVIII^e siècle¹⁸, de faire imprimer un pontifical cartusien illustré.



12. Frontispice

¹⁸ François Ertinger, graveur d'origine germanique mais qui travailla surtout en France, mourut en 1710. On se sait rien sur A. Gain, qui ne figure pas dans l'inventaire du fonds français des gravures conservées au département des Estampes de la Bibliothèque Nationale. Quant à Louis David, mort en 1723 (mais certains auteurs prétendent qu'il vivait encore en 1734...), il est connu pour son abondante production d'images religieuses et aussi pour avoir gravé le *Plan du Comtat Venaissin*, réalisé par le Jésuite mathématicien Bonfa (1693). La collaboration de Louis David avec la chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon est attestée: il est l'auteur du plan des terres que possédaient les chartreux près de la Vernède, daté également de 1693. Nous remercions Alain Breton pour les informations qu'il a bien voulu nous communiquer sur Louis David.